

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°69-2017-109

PRÉFET DU RHÔNE

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2017

# Sommaire

_DRDJSCS_Direction Départementale Déléguée	
69-2017-11-17-003 - 20170907_arrt_modificatif_CDF_prsidence_2017_RAA (2 pages)	Page 3
_Préf_Préfecture du Rhône	
69-2017-11-28-001 - AP relatif à l'état des listes de candidats au 2nd tour de l'élection	
municipale et communautaire des 26 novembre et 3 décembre 2017 à	
Saint-Georges-de-Reneins (4 pages)	Page 6
69-2017-11-27-001 - Arrêté portant réglementation de l'usage des armes (3 pages)	Page 11
69-2017-11-24-002 - Arrêté relatif à la commission départementale de réforme des agents	
des collectivités territoriales et des établissements publics - Représentation des personnels	
(5 pages)	Page 15
69-2017-11-24-001 - Liste des commissaires enquêteurs du département du Rhône et de la	
métropole de Lyon pour l'année 2018 (3 pages)	Page 21
_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de	
concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Rhône	
69-2017-11-22-001 - ARRETE DIRECCTE-UD69 DEQ 2017 11 22 433	
DECLARATION -SAP UN CHOIX DE VIE (2 pages)	Page 25
_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes	
69-2017-11-17-002 - ARS DOS 2017 11 17 5246 (2 pages)	Page 28
	69-2017-11-17-003 - 20170907_arrt_modificatif_CDF_prsidence_2017_RAA (2 pages)  Préf_Préfecture du Rhône 69-2017-11-28-001 - AP relatif à l'état des listes de candidats au 2nd tour de l'élection municipale et communautaire des 26 novembre et 3 décembre 2017 à Saint-Georges-de-Reneins (4 pages) 69-2017-11-27-001 - Arrêté portant réglementation de l'usage des armes (3 pages) 69-2017-11-24-002 - Arrêté relatif à la commission départementale de réforme des agents des collectivités territoriales et des établissements publics - Représentation des personnels (5 pages) 69-2017-11-24-001 - Liste des commissaires enquêteurs du département du Rhône et de la métropole de Lyon pour l'année 2018 (3 pages)  _UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Rhône 69-2017-11-22-001 - ARRETE DIRECCTE-UD69 DEQ 2017 11 22 433 DECLARATION -SAP UN CHOIX DE VIE (2 pages) _ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

# 69\_DRDJSCS\_Direction Départementale Déléguée

69-2017-11-17-003

20170907\_arrt\_modificatif\_CDF\_prsidence\_2017\_RAA

Arrêté modificatif du conseil de famille portant désignation de la présidence du conseil de famille des pupilles de l'État du département du Rhône



#### PREFET DU RHONE

DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, ET DE LA COHESION SOCIALE AUVERGNE RHONE-ALPES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DELEGUEE DU RHONE
POLE HEBERGEMENT, LOGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
SERVICE PROTECTION DES PERSONNES VULNERABLES

# Arrêté préfectoral n°AP\_DRDJSCS\_DDD\_HELOAS\_2017\_11\_14\_0017 portant désignation de la présidence du conseil de famille des pupilles de l'Etat du département du Rhône

# MONSIEUR LE PREFET SECRETAIRE GENERAL PREFET DELEGUE POUR L'EGALITE DES CHANCES

Vu Les articles L. 224-1 à L. 224-3-1 et R. 224-1 à R. 224-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF) fixant les organes chargés de la tutelle des pupilles de l'Etat et la composition du conseil de famille et notamment :

L'article L. 224-2, alinéa 5 du CASF fixant la durée maximale, renouvellement inclus, du mandat des membres du conseil de famille ;

L'article R. 224-1 du CASF fixant le seuil des effectifs conditionnant le nombre de conseil de famille par département ;

L'article R. 224-4 du CASF portant procédure de désignation des membres du conseil de famille par le préfet de département ;

L'article R. 224-5 du CASF précisant les conditions de renouvellement de mandat partiel ;

Vu L'ARRETE PREFECTORAL N° PREF\_DIA\_BCI\_2017\_04\_17\_05 portant délégation de signature à M Emmanuel AUBRY préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône

Vu la délibération du conseil de famille en date du 07 septembre 2017 ;

Sur proposition de la directrice départementale déléguée,

#### ARRETE:

#### Article 1: Désignation du président et du vice président

Les titulaires de la présidence et vice-présidence sont désignés par le conseil de famille des pupilles de l'Etat du Rhône à l'occasion de la séance portant renouvellement et ce dans les conditions précisées à l'article R.224-7 alinéa 2.

Par délibération spéciale du conseil de famille en date du 07 septembre 2017, est désignée pour :

La présidence jusqu'au 31 août 2020 renouvelable une fois: Madame L'arrêté complet est consultable au service « Protection des personnes vulnérables » de la direction départementale déléguée du 33 rue Moncey Lyon 3<sup>ème.</sup>

 $33,\, rue\ Moncey$  -  $69\ 421\ LYON\ CEDEX\ 03\$  -  $\ T\'el\'ephone$  :  $04\ 81\ 92\ 44\ 00$ 

### **Article 2**: Recours juridictionnel

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon sis, 184, rue Duguesclin – 69 433 LYON Cedex 3 - dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

#### Article 3 : Publication et exécution

La directrice départementale déléguée du Rhône de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 17.11.17

Le préfet, Secrétaire général de la préfecture du Rhône Préfet délégué pour l'égalité des chances

M. Emmanuel AUBRY

# 69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2017-11-28-001

AP relatif à l'état des listes de candidats au 2nd tour de l'élection municipale et communautaire des 26 novembre et 3 décembre 2017 à Saint-Georges-de-Reneins



### PRÉFET DU RHÔNE

#### Sous-Préfecture de Villefranche-sur-Saône

Bureau de la Réglementation et des Sécurités

Affaire suivie par : J.N. / N.B. Tél. : 04 74 62 66 21 / 66 36 Courriel :sp-elections@rhone.gouv.fr Villefranche-sur-Saône, le 28 novembre 2017

#### ARRETE n° SPV-BRS-2017-69-2017-11-

relatif à l'état des listes de candidats au second tour de l'élection des conseillers municipaux et communautaires des 26 novembre et 3 décembre 2017 dans la commune de Saint-Georges-de-Reneins

#### Le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône

Vu le code électoral et notamment ses articles L 264, L 265 et R 28;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPV-BRS-69-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 relatif à la convocation des électeurs de la commune de Saint-Georges-de-Reneins pour l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires des 26 novembre et 3 décembre 2017 et fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPV-BRS-69-2017-11-10-001 du 10 novembre 2017 relatif à l'état des listes de candidats au premier tour de l'élection des conseillers municipaux et communautaires des 26 novembre et 3 décembre 2017 dans la commune de Saint-Georges-de-Reneins ;

Considérant les résultats du premier tour de scrutin du 26 novembre 2017 ;

Considérant les déclarations de candidatures définitivement enregistrées par le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône en vue du second tour de scrutin ;

#### ARRETE:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: L'état des listes de candidats au second tour de l'élection des conseillers municipaux et communautaires des 26 novembre et 3 décembre 2017 dans la commune de Saint-Georges-de-Reneins, dont les déclarations de candidatures ont été définitivement enregistrées, est fixé conformément aux annexes ci-jointes.

<u>Article 2</u>: Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône

Signé:

Pierre CASTOLDI

Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône - BP 462 - 69658 Villefranche-sur-Saône cédex Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

## ÉTAT DES LISTES DE CANDIDATS AU 2nd TOUR DE L'ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES DES 26 NOVEMBRE ET 3 DÉCEMBRE 2017 DANS LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-RENEINS

N° P	Panneau: 1	
Titre	de la liste : ENSEMBLE POUR LE RENOUV	TEAU A SAINT GEORGES
Lis	te des candidats au Conseil Municipal	Liste des candidats au Conseil Communautaire
1	BARONE Sylvain	BARONE Sylvain
2	MOLOZAY Brigitte	MOLOZAY Brigitte
3	BURNICHON Jean-michel	BURNICHON Jean-michel
4	ROSSI Christiane	ROSSI Christiane
5	LAFAY Robert	LAFAY Robert
6	GIRE Michèle	VEYSSEYRE Anne-Marie
7	ROUX-DUPLATRE Philippe	MORERA Jean-Michel
8	VEYSSEYRE Anne-Marie	LORON Muriel
9	BLETON Hervé	
10	DUCROUX Martine	
11	GUIGNIER Gérard	
12	MICHAUDON Christelle	
13	MORERA Jean-Michel	
14	TISSEUR Alison	
15	MONCEL Paul	
16	LORON Muriel	
17	DUMAZEL Bertrand	
18	CHAZOT-BERCHOUX Danièle	
19	BELLATON François	
20	BALAYN PICHARD Mireille	
21	PELLETIER Jean-François	
22	FOEZON Aurélie	
23	DA SILVA SOUSA Tony	
24	CHAZOT-BURILLE-TOMMA Danielle	
25	CAELLES Georges	
26	BOIS Isabelle	
27	CHINIARD Maurice	

# ÉTAT DES LISTES DE CANDIDATS AU 2nd TOUR DE L'ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES DES 26 NOVEMBRE ET 3 DÉCEMBRE 2017 DANS LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-RENEINS

N° I	Panneau: 2	
Titre	e de la liste : AGIR ENSEMBLE POUR L'AV	ENIR DE SAINT GEORGES
Lis	te des candidats au Conseil Municipal	Liste des candidats au Conseil Communautaire
1	FAUVETTE Vincent	FAUVETTE Vincent
2	EPINAT Sylvie	EPINAT Sylvie
3	RODRIGUEZ Jésus	RODRIGUEZ Jésus
4	DORIER Sandra	DORIER Sandra
5	BERNARD Gilles	BERNARD Gilles
6	LACONDEMINE Eva	LACONDEMINE Eva
7	PASINI Pascal	PASINI Pascal
8	LIGEY Valérie	LIGEY Valérie
9	CATTEAU Damien	
10	PRAT Marie-France	
11	LESUEUR Jean-Yves	
12	AUGAGNEUR Elise	
13	LAGER Cyrille	
14	BOHARD Emilie	
15	CHASTAND Olivier	
16	SAUGEY Christelle	
17	PERRET Jérôme	
18	PORTRAT Nathalie	
19	GERMAN Guillaume	
20	PERNET Laëtitia	
21	BARRACO Frédéric	
22	ARCOURT Chantal	
23	MONTIBERT David	
24	BACHEVILLIER Catherine	
25	CLOP Denis	
26	PERRAUD-LOUPFOREST Nadège	
27	CHEVALLIER Yann	
		·

## ÉTAT DES LISTES DE CANDIDATS AU 2nd TOUR DE L'ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES DES 26 NOVEMBRE ET 3 DÉCEMBRE 2017 DANS LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-RENEINS

N° F	Panneau: 3	
Titre	e de la liste : <b>RÉ-UNIR SAINT-GEORGES</b>	
Lis	te des candidats au Conseil Municipal	Liste des candidats au Conseil Communautaire
1	BAGHDASSARIAN Patrick	BAGHDASSARIAN Patrick
2	DUCROZET Nathalie	DUCROZET Nathalie
3	SERVIGNE Laurent	SERVIGNE Laurent
4	NARBOUX Jocelyne	NARBOUX Jocelyne
5	GROSBOST Bernard	GROSBOST Bernard
6	MONFRAY Blandine	MONFRAY Blandine
7	DESO François	JOLY Franck
8	BRANCHE Françoise	FARINET Florence
9	JOLY Franck	
10	FARINET Florence	
11	PIRET Michel	
12	PAGNON Blandine	
13	GUICHON Claude	
14	MENDEZ RABADE Claire	
15	DIDIER Maurice	
16	PETETIN Michelle	
17	MEUNIER Sébastien	
18	MARTINOIS Florence	
19	BOLE-BESANCON Fabien	
20	LAFLEUR PEYSSON Julie	
21	CHERPEAU Hervé	
22	CANQUE Nicole	
23	SILANO Franck	
24	DALPHIN Elisabeth	
25	MAGNAUD Pierre	
26	GOUTELLE Sylvie	
27	ROBERT Dominique	

# 69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2017-11-27-001

# Arrêté portant réglementation de l'usage des armes

portant réglementation de l'usage des armes dans le département du Rhône



### PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction de la sécurité et de la protection civile Bureau des polices administratives

#### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant réglementation de l'usage des armes dans le département du Rhône Le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L2215-1;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment son article L211-11;

Vu le code de la sécurité intérieure :

VU le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de M. Stéphane Bouillon en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe);

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> août 1986 relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement ;

Vu l'arrêté préfectoral DIA-BCI-2017-10-12-01 du 23 octobre 2017 portant délégation de signature à M. Étienne Stoskopf, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3-87 PP du 13 janvier 1987 modifiant l'arrêté préfectoral n°4 PP du 1<sup>er</sup> décembre 1972 portant réglementation de l'usage des armes ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n°4 PP du 1<sup>er</sup> décembre 1972 portant refonte des arrêtés préfectoraux n°415-67 du 9 novembre 1967, 366-72 du 4 juillet 1972 et 508-72 du 6 octobre 1972 relatifs à la réglementation de l'usage des armes ;

Vu le compte-rendu de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 6 juillet 2017 en formation spécialisée nuisibles;

Considérant que les piégeurs et les gardes particuliers ont déposé une requête afin de revoir l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 1972 pour leur permettre d'utiliser du calibre 22 Long Rifle (22LR) pour la mise à mort des animaux pris au piège ;

Considérant que la Fédération des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon est favorable à cette demande, exclusivement pour la mise à mort des animaux pris au piège, sous réserve de ne pas permettre d'usage pour la chasse et avec transport sous étui;

Sur proposition du directeur de la sécurité et de la protection civile :

Préfecture du Rhône : 69419 LYON CEDEX 03 (standard téléphonique :04.72.61.60.60) Accueil physique du public : 18, rue de Bonnel 69003 LYON Pour connaître les horaires d'ouverture et les modalités d'accueil : www.rhone.gouv.fr ou 04.72.61.61.61 (serveur vocal interactif)

#### Arrête:

Article 1er- Il est interdit dans le département du Rhône de faire usage d'armes à feu :

- 1) autour des lieux de rassemblement de public en général ;
- 2) sur les routes, voies et chemins affectés à la circulation publique ;
- 3), sur les voies ferrées ou dans les emprises ou enclos dépendant des chemins de fer ou gares routières ;
- 4) pour tirer en direction des lignes de transport électrique et des lignes téléphoniques et de leurs supports ;
- 5) par toute personne placée à portée d'arme pour tirer en direction ou au-dessus des voies de communication (routes, chemins, voies ferrées), piste d'envol ou d'atterissage ;
- 6) par toute personne placée à portée d'arme, pour tirer en direction ou au-dessus :
  - des bâtiments et constructions dépendant des aéroports ;
  - · des établissements publics ou privés ;
  - des habitations ou de leurs dépendances, sous réserve des droits conférés par les articles L424-3 et suivants du code de l'environnement aux propriétaires ou possesseurs des habitations et terrains attenants en ce qui concerne la chasse à l'intérieur d'un enclos cynégétique et des droits conférés par les articles L427-8 et R427-8 du code de l'environnement aux propriétaires, possesseurs ou fermiers de détruire les animaux nuisibles.
- Article 2- Il est interdit, aussi bien pour la chasse que pour le tir en terrain libre, l'emploi de la carabine 22 Long Rifle, munie ou non d'une lunette de tir, exception faite exclusivement pour la mise à mort des animaux pris au piège. Toute arme de chasse ne peut-être transportée à bord d'un véhicule que placée sous étui ou démontée ; dans tous les cas l'arme doit-être déchargée. Tout arc de chasse ne peut-être transporté à bord d'un véhicule que débandé ou placé sous étui.
- Article 3- Il est interdit de tirer à moins de 300 mètres de tout engin agricole en fonctionnement.
- <u>Article 4-</u> La chasse au gibier d'eau ne pourra être pratiquée dans le département qu'au fusil de chasse d'un diamètre égal ou inférieur au calibre 8, non fixé sur affût et utilisant seulement des cartouches chargées avec de la grenaille.
- <u>Article 5-</u> Il est interdit dans les bois et les forêts, à proximité des meules de pailles, broussailles et d'une manière générale dans tout endroit susceptible de provoquer et de propager un incendie, de se servir de bourres inflammables telles que le papier, etc.
- <u>Article 6-</u> Les interdictions prévues aux articles 1 à 5 ne font pas obstacle aux pouvoirs de police des maires en application des dispositions de l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales pour l'application de mesures plus restrictives adaptées aux circonstances locales en vue de protéger la sécurité publique.
- <u>Article 7-</u> Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
- <u>Article 8-</u> L'arrêté préfectoral n°4 PP du 1<sup>er</sup> décembre 1972 portant réglementation de l'usage des armes est abrogé.
- <u>Article 9-</u> Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Préfecture du Rhône : 69419 LYON CEDEX 03 (standard téléphonique :04.72.61.60.60) Accueil physique du public : 18, rue de Bonnel 69003 LYON Pour connaître les horaires d'ouverture et les modalités d'accueil : www.rhone.gouv.fr ou 04.72.61.61.61 (serveur vocal interactif) Article 10- Le directeur départemental de la sécurité publique du Rhône, le colonel commandant le groupement de gendarmerie du Rhône, le chef de service départemental du Rhône de l'ONCFS, le maire de chaque commune, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté et copie faite à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône, à la direction départementale des territoires, ainsi qu'au Procureur de la République.

Fait à Lyon, le

Le Préfet

# 69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2017-11-24-002

Arrêté relatif à la commission départementale de réforme des agents des collectivités territoriales et des établissements publics - Représentation des personnels



### PRÉFET DU RHÔNE

Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon

Secrétariat de la commission de réforme

## ARRETE PREFECTORAL nº

relatif à la commission départementale de réforme des agents des collectivités territoriales et des établissements publics

Représentation des personnels

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales ;

Vu l'arrêté interministériel du 4 août 2004 relatif à la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1673 du 28 mars 2012 relatif au transfert au centre de gestion du Rhône de la commission départementale de réforme de la fonction publique territoriale et portant désignation du président de la commission ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2017-11-02-003 du 2 novembre 2017 relatif à la représentation des personnels au sein de la commission départementale de réforme des agents des collectivités territoriales ;

Vu la nouvelle désignation, d'un représentant titulaire de catégorie C du conseil Départemental ;

Vu la nouvelle désignation, de représentants suppléants de catégories A et B de la Métropole de Lyon ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale adjointe de la préfecture du Rhône ;

.../...

### ARRETE:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: L'ensemble des agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté, sont désignés pour représenter le personnel des collectivités territoriales à la commission départementale de réforme du Rhône;

Article 2: L'arrêté préfectoral n° 69-2017-11-02-003 du 2 novembre 2017 est abrogé;

<u>Article 3</u>: Madame la secrétaire générale adjointe de la préfecture du Rhône et Madame la présidente du centre de gestion, présidente de la commission départementale de réforme, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 24 novembre 2017

Pour le préfet, La secrétaire générale adjointe

Signé

Amel HAFID

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Représentation des personnels à la commission départementale de réforme des agents des collectivités territoriales

	CATEGORIE A		categorie B		CATEGORIE C	
COLLECTIVITES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Eric UHLRICH	Marie-Thérèse COULON	Ivan-Michel BLANC	Valérie COTTIER	Catherine CESARI	Non désigné
BRON		Youenn FENARD		Isabelle DEGREMONT		Dominique LUCIANI
	Christine THIEBAULT	Non désigné	Thierry BLANCHON	Non désigné	Nadia KEROUANI	Vincent TRUX
		Non désigné		Patricia TARADOUX		Patrice LECHNER
	Philippe DUCOGNON	Sylvie BERNIER	Frédéric PICARD	Sylvie PERRICARD	Rose-Line PIERAGGI	Benjamin BONVALET
CALUIRE ET CUIRE		Non désigné		Fabienne LE MOIGNE		Denis GUITARD
	Sylvia PAULETTI	Jocelyne GAZAGNES	Brigitte BONTOUX	Sylvie ROUSSON	Henri FETTET	Ludivine PINAUD
		Non désigné		Emmanuel BETEMPS		Jean PUILLET
CENTRE DE GESTION	Ludovic GEISERT	Danielle SAUGE- GADOUD	Céline MANTELET	Non désigné	Sylvie ARNAUD	Nathalie CARTAL
DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON		Non désigné		Bruno BENOIT GONIN		Dominique CŒUR
METROPOLE DE LION	Non désigné	Sylvie CHÂTEAU	Stéphane RUILLER	Guy PASTRE	Thomas MOUYON	Audrey BUSSEROLLES
		Didier POISSON		Patricia RUIZ		Murielle MEYRAS LEMCHEMA
	Yveline GERARD BRIOT	Jean-Pierre CHARDONNET	Saïd Adrien MAAZ	Norbert BARA	Josiane LAROSE	Anthony GIRAUD
RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES		Claudie COSTE		Maxime BOULY		Laurence ISRAEL
KHONE-ALI ES	Jean-Luc GARDE	Maria TOMANOV	Laurence BURNIER	Frédéric OLLIVIER	Antar BENTRIOU	Nadia CHAOUI
		Non désigné		Non désigné		Valérie BRETIN
DÉPARTEMENT DU	Odile LEBLANC	Marie-Françoise LEREVEREND	Thierry FORAY	Marie-Christine FONTAINE-PAILHES	Jacques SEGUIN	Nathalie MATRUNDOLA
RHÔNE Changement		Isabelle LE BESCOND		Salvador NAVARRO		Non désigné
Changement	Sylviane PELLISSIER	Céline CADIEU- DUMONT	Jean-Luc FLAVENOT	Aurélie VACHERESSE	Mehdi MIMOUN	David THELY
		Dominique LABATUT		Frédéric DARRICADES		Gilles VACHON

Représentation des personnels à la commission départementale de réforme des agents des collectivités territoriales

Représentation des personnels à la commission départementale de réforme des agents des collectivités territoriales						
COLLECTIVITES	CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C	
COLLECTIVITES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Thierry BONNOT	Martine PONCET	Hassina ATTALAH	Chantal MARLIAC	Ange François MARTINEZ	Anthony GONZALEZ
MÉTROPOLE DE LYON		Simon DAVIAS		Ouiza ASSAM AMROUZ		Abdelrahmane OUSSALAH
Changement	Patricia CHAMPIN	Marie PAULHAN	Myriam SERRA	Nicole SEOANE	Mohammed TAHAR	Ludovic CHALINEL
		Michèle FRICHEMENT		Non désigné		Jean-Luc JACQUIN
	Cécile PÉGUET	Didier FLACHARD	Florence BOIZARD ROLS	Abdoul-Razak ABDILLAHI	Fabienne PEDOUX	Marie RADILOF
LYON		Pascal BRENOT		Nathalie CHAUSSON		Filomène PITINZANO
	Caroline MONNOT CHAVET	Marc FLAJOLLET	Roland HERNANDEZ	Loïc BRAUD	Sébastien DOUILLET	Edith KINHOUANDE
		Corinne ETIENNE		Frédérique MICHAUD		Nancy GRETH
	Didier GUINARD	Patrick DAGORN	Catherine BOUVIER	Georges MAINI	Faouzi SLITI	Miloud HAMIDI
SAINT-PRIEST		Non désigné		Maryvonne REVOL		Nadia MOLINA
	Evelyne PAYSAC	Blandine CAVAREC	Pascal VERMOREL	Nadine GAKUBA	Claire BIGOT	Catherine MEYER
		Michel TIXIER		Françoise DUBIER		Nicole ATHANAZE
	Fanny MAGLIOCCA	Yann WIECZOREK	Sylvie EL ABED	Yvon GEA	Anthony LABDI	Nourédine KHODJA
VAULX-EN-VELIN		Elizabeth VERCHERAT		Pascale GENIN		Yamina DJENNAS
	Sylvie PERLES	Catherine SURNOM	Patricia GOMEZ	Jean-Luc CAPARROS	Akila BOUDJELAL	Stéphanie TULISSI
		Sylvain GUILLOT		Leila MILOUDI		Audrey DAADAA
	Agnès RENAUD	Non désigné	Rosa RECAS	Dominique BARZASI	Djamel BOUDOUKHA	Christelle ALCARAZ
VÉNISSIEUX		Non désigné		Non désigné		Fabienne ROLLAND
	Claude GOBET	Jacques TURPIN	Alhame BEN SALEM	Maurad CHALAL	Nathalie CHAFII	Michel GALLEGO
		Non désigné		Concetta FIGURA		Anima HADDOUCHE

Représentation des personnels à la commission départementale de réforme des agents des collectivités territoriales

COLLECTIVITES	CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C	
COLLECTIVITES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Mélissa REMOUÉ	Non désigné	Bernard REVEL	Non désigné	Hacine CHERIFI	Valérie LABAUME
RILLIEUX-LA-PAPE		Non désigné		Non désigné		Nathalie COULOUMY
RILLIEUX-LA-PAPE	Catherine VIAL	Non désigné	Stéphanie HOLLARD	Non désigné	Christelle AULEN	Mohaud OUALI
		Non désigné		Non désigné		Stéphanie BEGUET
	Isabelle DEFOSSE	Charles CHALET	Martine MILIONI	Isabelle ROY GRILLET	Jamel ELAMRAOUI	Lenuta NICULESCU
VILLEURBANNE		Stéphane BERRY		Sylvie BESSAT		Gilberte THIVOLLE
<u> </u>	Benoit DEGEORGES	Antoine LUMETTA	Nolwenn LE GOFF	José DA COSTA	Nageth BRAYDA BRUN	Martine PEDRO
		Françoise CHENE		Loïc VIEUX		Antoine DEL PINO
	groupe hierarc	hique supérieur	groupe hierarchique supérieur			
	Christian BOUCHÉ	Laure DROIN	David PICARD	Anthony FOSSAT	François VIALLARD	Didier DUPIR
		Jean-Philippe GUEUGNEAU		Jérôme GIBERT		Franck CHENAL
SERVICE D'INCENDIE	Eric COLLOT	Serge DELAIGUE	Mickaël CATOIRE	Non désigné	Sébastien MONTFOLLET	Noël AURAY
ET DE SECOURS DU DÉPARTEMENT DU		Jean-Marc LÉAL		Jean-Claude PELAGE		Jean René JACQUET
RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON	groupe hierarchique de base		groupe hierarchique de base			
SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	Philippe SECONDI	Olivier FOLCHER	Hugues DALIN	Christophe DUPORTAL		
		Nicolas COUESSUREL		Christian FRAUDET		
	Alain GIRAUD	Amélie GENIN	Christophe VIVALDI	Yannick BRUN		
		Non désigné		Christophe CATHAUD		
SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU	Nadine LARRAS	Philippe BELZUNCES	Isabelle MOBAILLY	Marie Agnès SAGE	Thierry GAUTRAUD	Sylvia VINCENT SCURTI
DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET DE LA		Sylvie SANAEI		Mélanie SABATIER		Catherine RUSSO
MÉTROPOLE DE LYON  ADMINISTRATIFS	Jacques GUILLON	Marie-Noëlle PICHON	Joelle VALLOT	Catherine LEDOUX	Marie-Dominique BARBRY	Elisabeth SIMON
TECHNIQUES SOCIAUX		Hocine SLIMANI		Philippe GALLARD		Franck GUINET

# 69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2017-11-24-001

Liste des commissaires enquêteurs du département du Rhône et de la métropole de Lyon pour l'année 2018



#### PRÉFET DU RHÔNE

Liste des commissaires enquêteurs du département du Rhône et de la métropole de Lyon pour l'année 2018

La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-4 et R.123-34 à R.123-43 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.133-3 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF\_DLPAD\_2015\_12\_21\_131 du 18 décembre 2015 portant composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, modifié par l'arrêté préfectoral n° 69-2017-09-004 du 9 octobre 2017 ;

VU les candidatures reçues au titre de l'inscription et de la réinscription sur la liste d'aptitude 2018 ;

Vu les délibérations du 9 novembre 2017 de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur arrêtant la liste des personnes susceptibles de se voir confier pendant l'année 2018 la charge d'enquêtes publiques ;

#### **DECIDE**

Article 1er – La liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Rhône et de la métropole de Lyon est arrêtée, pour l'année 2018, comme suit (en gras, personnes nouvellement inscrites):

Adresse postale : Préfecture du Rhône — 69419 Lyon cedex 03 Accueil du public : Préfecture du Rhône — 18 rue de Bonnel — 69003 Lyon Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

NOM Prénom	Qualité
M. Serge ALEXIS	Retraité – Ingénieur général des ponts et chaussées
M. Serge ARVEUF	Retraité – Géomètre
M. Alain AVITABILE	Consultant en urbanisme et aménagement
M. Jean-Loup BACHET	Retraité – Ingénieur de l'ENSAM
M. Louis BALANDRAS	Retraité – Expert honoraire
Mme Marie-Paule BARDECHE	Retraitée – Préfète honoraire
M. Philippe BERNET	Retraité – Ingénieur ECAM
M. Jean-Pierre BIONDA	Retraité – Ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts
Mme Dominique BOULET - REGNY	Retraitée du notariat
M. Michel BOUNIOL	Retraité de l'Éducation nationale
Mme Emmanuelle BOUQUEREL	Ingénieur de l' École centrale de Lyon
M. Michel BOUTARD	Retraité – Ingénieur physicien
Mme Véronique BRILLANT	Chef de projet environnement
Mme Karine BUFFAT- PIQUET	Conseil en environnement, aménagement et urbanisme
Mme Monique CADET	Ingénieur INSA en génie civil et urbanisme –
Willie Wollique Criber	Directrice déléguée à la diffusion des connaissances au
	Cerema
Mme Françoise CHARDIGNY	Ingénieur écologue
M. Robert CHARVOZ	Retraité – Général – Ingénieur de l'École supérieure du
W. Robert Children OZ	génie et de l'École nationale des ponts et chaussées
M. Charles CHRISTOPHE	Ingénieur ESA – Expert foncier
M. Michel CORRENOZ	Ingénieur chimiste – consultant en gestion et
W. Whener Cordication	valorisation des déchets
Mme Marie-Jeanne COURTIER	Retraitée – Juriste du ministère de l'Intérieur
M. Jean-Louis DELFAU	Retraité – Conservateur des Hypothèques honoraire
M. Yves DUPRE LA TOUR	Retraité – Cadre commercial
M. Hervé FIQUET	Retraité – Directeur d'organisations professionnelles
111111111111111111111111111111111111111	agricoles
M. Claude FRANÇOIS	Retraité – Ingénieur travaux publics
M. Jean-Luc FRAISSE	Retraité – Directeur d'école d'architecture – Maire
	honoraire
M. Jean-Claude GALLETY	Retraité – Architecte et urbaniste de l'Etat
M. Yves GAUTHIER	Retraité – Ingénieur général des ponts, eaux et forêts
M. Didier GENEVE	Retraité – Ingénieur agricole
M. Gérard GIRIN	Retraité – Ingénieur environnement – Maire honoraire
	de Sarcey
M. Maurice GIROUDON	Retraité – Ingénieur des études et techniques
	d'armement
Mme Marina-Jamina LACOTTE	Retraitée – Contrôleur de gestion
M. Michel LEGRAND	Retraité – Urbaniste
Mme Edith LEPINE	Retraitée – Responsable audit interne
M. Régis MAIRE	Retraité – Ingénieur en chef territorial
M. Gaston MARTIN	Retraité – Ingénieur civil des ponts et chaussées
M. Gilles MATHIEUX	Retraité – Ingénieur en chef territorial hors classe
	honoraire
M. Serge MONNIER	Retraité – Cadre de la fonction publique d'Etat
Mme Claire MORAND	Ingénieur de l'École des mines – Chef d'entreprise de
	conseil dans le domaine de l'énergie
M. Pierre-Henry PIQUET	Conseil aux entreprises et collectivités locales en
	environnement

M. Hervé REYMOND	Retraité – Coordonnateur projets		
Mme Odile ROCHER	Retraitée – Responsable d'audits et d'évaluation		
	d'entreprises		
M. Jean RIGAUD	Retraité – Ingénieur industrie		
M. Denis SIDOT	Retraité – Fonction publique territoriale		
M. Bernard SOLENTE	Retraité – Ingénieur divisionnaire des T.P.E.		
Mme Martine SOUVIGNET	Retraitée – Directrice de préfecture		
M. Michel TIRAT	Ingénieur hydrogéologue – Gérant d'une société de		
	conseil en environnement		
M. Robert TODESCHINI	Retraité – Inspecteur divisionnaire des finances		
	publiques		
M. Jean-Pierre TROSSEVIN	Retraité – Notaire honoraire		
M. Yves VALENTIN	Retraité – Chargé de sécurité dans l'industrie		
Mme Sara VAZ	Chef de projet		
M. Michel VERRIER	Retraité – Directeur de projet en informatique		
Mme Laurette WITTNER	Architecte – Docteur en urbanisme		

Article 2 – la présente liste est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et peut être consultée à la préfecture du Rhône (direction des affaires juridiques et de l'administration locale) ainsi qu'au greffe du Tribunal Administratif de Lyon.

Lyon, le 24 novembre 2017

Le Président de la commission Premier Vice-Président du Tribunal Administratif

Guillaume MULSANT

69\_UDDIRECCTE\_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Rhône

69-2017-11-22-001

ARRETE DIRECCTE-UD69 DEQ 2017 11 22 433 DECLARATION -SAP UN CHOIX DE VIE



#### ARRETE PREFECTORAL

#### N° DIRECCTE-UD69\_DEQ\_2017\_11\_22\_433

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP833212525

et formulé conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

# LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-EST, PREFET DU RHONE

### Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;
- VU la demande de déclaration déposée par l'Association **UN CHOIX DE VIE**, sise 33 rue de la République à LYON-69002, auprès des services de l'Unité départementale du Rhône de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes en date du 21 novembre 2017;
- SUR proposition du Directeur de l'Unité départementale du Rhône de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes ;

#### ARRETE:

<u>Article 1</u>: L'Association **UN CHOIX DE VIE**, sise **33 rue de la République à LYON-69002**, ayant satisfait aux formalités de déclaration, conformément aux dispositions de l'article L.7232-1-1 et des articles R.7232-16 à R.7232-17 du code du travail, est enregistrée sous le n°**SAP833212525** pour assurer la fourniture de prestations de services à la personne.

<u>Article 2</u>: L'Association **UN CHOIX DE VIE** est enregistrée pour effectuer au domicile des particuliers les activités suivantes :

#### Sur le territoire national et pour une durée illimitée :

Activités relevant de la déclaration et hors champ de l'agrément ou de l'autorisation – mode Prestataire et Mandataire :

- Accompagnement des personnes ayant besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH)
- Accompagnement des enfants de + de 3 ans
- Assistance administrative à domicile
- Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH)

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes - Unité Départementale du Rhône Service Développement de l'Emploi et des Qualifications - 8/10 rue du Nord 69100 Villeurbanne cedex

PA-PH = personnes âgées-personnes handicapées

- Assistance informatique à domicile
- Collecte et livraison de linge repassé
- Conduite du véhicule des personnes ayant besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH)
- Coordination et délivrance des SAP
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfants de + de 3 ans
- Interprète en langue des signes
- Livraison de courses à domicile
- Livraison de repas à domicile
- Maintenance et vigilance temporaires de résidence
- Petits travaux de jardinage
- Préparation de repas à domicile
- Soin et promenade d'animaux pour personnes dépendantes
- Soins esthétiques personnes dépendantes
- Soutien scolaire et/ou cours à domicile
- Téléassistance et visioassistance
- Travaux de petit bricolage

Article 3 : Le présent récépissé de déclaration prend effet à compter du 21 novembre 2017.

<u>Article 4</u>: Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

<u>Article 5</u>: Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

<u>Article 6</u> : L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Article 7 : Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lyon, le 22/11/2017

Pour le Préfet et par délégation, Pour le directeur de l'unité départementale du Rhône

La directrice adjointe du travail

Annie HUMBERT

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes - Unité Départementale du Rhône Service Développement de l'Emploi et des Qualifications - 8/10 rue du Nord 69100 Villeurbanne cedex

# 84\_ARS\_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

69-2017-11-17-002

ARS DOS 2017 11 17 5246

arrêté portant autorisation de transfert de la pharmacie du Barriot à DARDILLY (69574)



#### ARS\_DOS\_2017\_11\_17\_5246

#### Arrêté portant autorisation de transfert de la Pharmacie du Barriot à DARDILLY (69574)

## Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la santé publique et notamment les articles L 5125-1 à L 5125-32 et R 5125-1 à R 5125-13 relatifs aux pharmacies d'officine ;

**Vu** l'arrêté du 21 mars 2000 fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

Vu la licence de création n° 69#001028 du 13 février 1981;

**Vu** le dossier de Messieurs Michaël RINALDI et Gérôme TABARD, en date du 8 août 2017, , nous informant d'une demande de transfert de l'officine pour l'adresse située 3/5, avenue de Verdun – 69570 DARDILLY ;

Vu la demande présentée le 8 août 2017, par Messieurs Michaël RINALDI et Gérôme TABARD, tous deux gérants de la Pharmacie du Barriot, pour le transfert de leur officine de pharmacie sise 25 chemin de Pierre Blanche – lieu-dit Le Barriot – 69570 DARDILLY, à l'adresse suivante : 3/5, avenue de Verdun – dans cette même commune, (demande enregistrée le 31 août 2017) ;

Vu l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens Auvergne-Rhône-Alpes en date du 23 octobre 2017 ;

Vu la saisine de le présidente du Syndicat des Pharmaciens Rhône-Alpes FSPF 69 en date du 10 octobre 2017 ;

Vu l'avis du Président du syndicat de l'USPO en date du 17 novembre 2017 ;

**Vu** l'avis du représentant de la Préfecture du Rhône et de la région Auvergne-Rhône-Alpes (avec courrier du maire de DARDILLY) en date du 20 septembre 2017 ;

**Vu** le rapport du pharmacien inspecteur de santé publique en date du 18 septembre 2017, concluant à une conformité des locaux pour ce qui concerne les conditions d'installation ;

Considérant que le transfert envisagé se fera au sein de la même commune de DARDILLY;

**Considérant** que ce transfert d'officine de pharmacie n'a pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine,

**Considérant** que le local proposé remplit les conditions d'installation prévues par les articles R 5125-9, R 5125-10 et R 5125-11 du code de la santé publique ;

#### <u>Arrête</u>

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: La licence prévue par l'article L 5125-6 du code de la santé publique est accordée sous le n° 69#001375, pour le transfert de l'officine de pharmacie, exploitée par Messieurs Gérôme TABARD et Michaël RINALDI, située actuellement 25 chemin de Pierre Blanche, lieu-dit Le Barriot – 69570 DARDILLY, vers un local sis 3/5 avenue de Verdun – 69570 DARDILLY.

<u>Article 2</u>: le transfert ainsi autorisé devra être réalisé dans un délai maximum d'un an, qui court à partir du jour de la notification de l'arrêté de licence.

<u>Article 3</u>: à compter du jour de réalisation du transfert, la licence n° 69#001028 du 13 février 1981 sera annulé et remplacé par le présent arrêté.

<u>Article 4</u> : Cette décision peut faire l'objet - dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision - d'un recours :

- gracieux, auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- hiérarchique, auprès de Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé,
- contentieux, auprès du tribunal administratif de Lyon.

<u>Article 5</u>: Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 17 novembre 2017 Pour le directeur général et par délégation, La responsable du service Pharmacie Catherine PERROT